



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Zonage d'assainissement de la commune de Ville-en-Selve

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

ORQUEVAUX

Prénom(s)

Mathilde

2.2 Personne morale

Dénomination

Communauté Urbaine du Grand Reims

Raison sociale

Communauté Urbaine

N° SIRET

2 0 0 0 6 7 2 1 3 0 0 0 1 3

Type de société (SA, SCI...)

EPCI

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

ROBINET

☒ Monsieur

Prénom(s)

Arnaud

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
4° Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L. 212-1 et L. 212-2 du CE	/ (Article R122-17 du Code de l'Environnement)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente demande d'examen au cas par cas concerne la réalisation du zonage d'assainissement de la commune de Ville-en-Selve qui en est actuellement dépourvue. La commune ne compte pas de hameau ou d'habitations à l'écart. Aucun projet d'urbanisation n'est prévu par la commune. Cette commune est assainie par un réseau d'eaux usées collectif entièrement séparatif et gravitaire d'un linéaire de près de 4,1 kilomètres (taux de raccordement de 100%). Les eaux usées de Ville-en-Selve sont acheminées vers la station d'épuration de la commune. Celle-ci a été mise en service en 1970, elle est exploitée en régie par le Grand Reims. Le système d'assainissement des eaux usées de la commune de Ville-en-Selve a fait l'objet d'une étude diagnostique décennale livrée en 2023. Cette étude préconise la réalisation de travaux, à la fois sur la station d'épuration (réhabilitation ou reconstruction complète) et sur le réseau (suppression des eaux claires parasites en provenance essentiellement de la nappe phréatique).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de régulariser la situation réglementaire de la commune de Ville-en-Selve d'un point de vue de la gestion des eaux usées par la réalisation de son zonage d'assainissement, dont elle est dépourvue aujourd'hui.

Il est prévu de zoner en assainissement collectif l'urbanisation existante (déjà raccordée à 100%) et en assainissement non collectif le reste de la commune (zones naturelles et agricoles). Il est rappelé qu'aucune zone n'est dédiée à de l'urbanisation future.

Le zonage d'assainissement est par ailleurs un prérequis pour obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie avant démarrage des travaux de mise en conformité. In fine, soumettre à une évaluation environnementale le présent zonage retarderait la mise en conformité du système de collecte de Ville-en-Selve, faisant perdurer l'impact sur l'environnement.

Comme indiqué précédemment, il est en effet prévu de résorber sur la commune les eaux claires parasites et de remettre la station d'épuration aux normes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le zonage d'assainissement de la commune de Ville-en-Selve ne génère pas en soit de travaux, s'agissant d'un document réglementaire voué à être annexé au document d'urbanisme de la commune.
Il est rappelé qu'aucun projet d'urbanisation n'est prévu par la commune.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Idem précédent

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Aucune

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de la commune = Nombre d'habitants = Linéaire de réseaux d'eaux usées gravitaire =	8,84 km ² 296 (INSEE, 2022) 4,1 kms

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : Ville-en-Selve

Code postal : 5 1 5 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 9 ° 0 7 ' 3 7 " 0 Lat. : 0 4 ° 0 4 ' 5 5 " 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " Lat. : _____ ° _____ ' _____ "

Communes traversées :

Ville-en-Selve (51)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Comme dépourvue de document d'urbanisme et dépendant du RNU
Zonage pluvial, dit le "Plan Pluie", approuvé le 28/03/2023

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La commune abrite une ZNIEFF : La ZNIEFF de type II « Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) », n°210015554. Le territoire de la ZNIEFF concerne le Sud de la commune. Le centre bourg n'est pas concerné par cette ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☒	☐	Montagne de Reims
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	PNR de la Montagne de Reims

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit 2024/2029 du Grand Reims (commune de Ville-en-Selve non concernée par le programme d'actions)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Une importante zone humide est présente à l'Ouest de la commune, cette zone est située en bordure de l'institut médico-éducatif. Le centre bourg est concerné par des zones humides de probabilité assez forte à forte regroupées le long du ruisseau Le Boidard. La station d'épuration et les réseaux d'assainissement de Ville-en-Selve sont concernés par ces zones potentiellement humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le territoire communal recoupe les limites d'un seul site Natura 2000 : La Zone spéciale de conservation (ZSC) du Massif forestier de la Montagne de Reims et des étangs associés (FR2100312). Sur les 1 733 ha du site, la commune de Trépail en abrite 43,9 ha, soit 2,5% de la ZSC.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation du zonage d'assainissement de la commune de Ville-en-Selve va permettre de mettre en conformité la commune vis-à-vis de la loi sur l'eau. Ce document n'aura pas d'impact en soit sur l'environnement, puisqu'il n'engendre aucune modification de l'existant.

Par contre, il est à souligner qu'il constitue un pré-requis à l'obtention des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de travaux de mise aux normes de la station d'épuration ainsi que de résorption du phénomène d'eaux claires parasites de nappe dans celui-ci. In fine, soumettre à une évaluation environnementale retarderait la mise en conformité du système, faisant perdurer l'impact sur l'environnement.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BLIN

Prénom Francis

Qualité du signataire Vice-président eau et assainissement

À REIMS

Fait le 2 / 7 / 1 0 / 2 0 2 5

Pour le
Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Le Vice-président
Francis BLIN

Signature du (des) demandeur(s)

Plan de situation de la commune de Ville-en-Selve et de son réseau d'eaux usées



Légende :

- Station d'épuration
- Réseau d'eaux usées
- Limite communale

Document d'urbanisme :

/ (RNU)

Photo aérienne de la commune de Ville-en-Selve et de son réseau d'eaux usées



Légende :

- Station d'épuration
- Réseau d'eaux usées
- Limite communale